

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue Saint-Omer à Lévis, **le jeudi cinq (5) avril 2018 à 17h30**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Mario Fortier, Président  
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente  
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire  
Mme Francine Marcoux, Trésorière

**SONT ABSENT:**

M. Steve Dorval, Administrateur  
M. Michel Patry, Membre indépendant

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS** \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire **\*\*\* en début \*\*\*** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Période de questions
  3. Dépôt des états financiers pour l'exercice 2017 et des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis
  4. Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun (FCATC): Préparation d'un plan de modification de l'offre de service permettant à la Société de transport de Lévis de faire face à ses exigences légales et financières
  5. Période de questions
  6. Levée de l'assemblée
-

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2018-046-

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du jeudi 5 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée.-**

---

## 2. Période de questions

Aucune question

---

## 3. Dépôt des états financiers pour l'exercice 2017 et des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis

### RÉSOLUTION 2018-047-

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

De prendre acte des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 présentés par la directrice des finances ainsi que des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis.

**Adoptée.-**

---

## 4. Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun (FCATC): Préparation d'un plan de modification de l'offre de service permettant à la Société de transport de Lévis de faire face à ses exigences légales et financières

### RÉSOLUTION 2018-048-

**ATTENDU QUE** le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun (FCATC) aussi connu sous le nom de « Fonds d'immatriculation » est une des sources de financement gouvernemental destiné à supporter les opérations des sociétés de transport en commun ;

- ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis(STLévis) est, depuis 1992, victime d'une iniquité dans le partage des revenus provenant du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun (FCATC);
- ATTENDU QUE** sur les 2 300 000\$ perçus annuellement par la Société de l'assurance automobile du Québec auprès des automobilistes lévisiens, la STLévis ne reçoit que 1,3 M\$ pour supporter le développement de ses services;
- ATTENDU QUE** l'iniquité dont est victime la STLévis a été largement documentée dans le rapport « Gratton » commandé par la ministre des Transports du Québec de l'époque, madame Julie Boulet;
- ATTENDU QUE** sur la base du rapport « Gratton », le gouvernement du Québec a reconnu cette iniquité et a accepté de verser une contribution annuelle « compensatoire » de 1 M\$ pour les années 2009 à 2014;
- ATTENDU QUE** pour les exercices 2015, 2016 et 2017 aucune compensation n'a été versée ;
- ATTENDU QU'** il était entendu que le nouveau cadre financier du ministère des Transports proposerait une solution définitive à cette iniquité récurrente;
- ATTENDU QUE** les démarches effectuées au cours de l'automne 2017 et de l'hiver 2018 auprès du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'ont pas encore permis d'obtenir un règlement satisfaisant et définitif de l'iniquité dont la ST Lévis est victime depuis 25 ans ;
- ATTENDU QUE** l'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01) stipule que « *le budget ne peut prévoir de dépenses supérieures aux revenus de la société.* » ;
- ATTENDU QU'** en novembre 2016, le comité exécutif de la Ville de Lévis, sur recommandation du vérificateur général, a statué que la Société de transport de Lévis ne pouvait plus accumuler de déficit budgétaire en raison de ce manque à gagner du fonds d'immatriculation ;

**ATTENDU QUE** ce manque à gagner de 1,3 M\$ représente l'équivalent de 22 000 heures de service soit, près de 12% de l'offre de service actuelle de la Société de transport de Lévis ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers  
unanimement

**QUE** ce Conseil demande à la Direction générale de déposer pour la l'assemblée ordinaire du 14 juin prochain un plan de modification de l'offre de service permettant à la Société de transport de Lévis de faire face à ses obligations légales et financières.

**QUE** les scénarios envisagés entrent en vigueur comme le prévoit le calendrier d'assignments usuel, dès le 27 août 2018.

**Adoptée.-**

---

#### **5. Période de questions**

Aucune question

---

#### **6. Levée de l'assemblée**

##### **RÉSOLUTION 2018-049-**

Il est proposé par madame Nathalie Plante  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président,  
Mario Fortier**

---

**Le secrétaire,  
Jean-François Carrier**